

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03599

Numéro SIREN : 841 688 013

Nom ou dénomination : A2M

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 7134

Greffes du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/02/2020
Numéro de dépôt : 2020/7134
Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : A2M
Forme juridique : Société par actions simplifiée
N° SIREN : 841 688 013
N° gestion : 2018 B 03599

**A2M Société par actions simplifiée Au
capital de 1000 euros Siège social : 11
Boulevard Gilly – La Barasse 13011 –
Marseille RCS MARSEILLE 841 688 013**

**PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept juillet à 10
heures ;

Monsieur David TRAN, Président,
Associé unique de la Société A2M,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Fixation de la rémunération du Président pour 2020
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique fixe à compter de l'immatriculation de la société soit le 15 Juillet 2018,
la

rémunération de Monsieur David TRAN, en sa qualité de Président, à Zéro euros par
mois et

ce jusqu'au 01 Septembre
2020.

Le Président de la société aura droit au remboursement de ses frais de représentation
et de



déplacement sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie

des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30, après signature du présent

procès-verbal.

Le Président,

David TRAN.

